

**BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES EN TRANSACTION**

Montant TTC (T.V.A à 20%)

Ces honoraires comprennent la rédaction du compromis de vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.  
Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

PRIX DE VENTE	Habitation / Professionnel	terrain	Commercial / Industriel
	<b>Honoraires vendeur TTC</b>	<b>Honoraires vendeur TTC</b>	<b>Honoraires vendeur TTC</b>
JUSQU'À 30 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
DE 30 001 € à 70 000 €	8,50%	8,50%	8,50%
DE 70 001 € à 100 000 €	8,00%	8,00%	8,00%
DE 100 001 € à 125 000 €	7,50%	7,50%	7,50%
DE 125 001 € à 150 000 €	7,00%	7,00%	7,00%
DE 150 001 € à 200 000 €	6,00%	6,00%	6,00%
DE 200 001 € à 250 000 €	5,75%	5,75%	5,75%
DE 250 001 € à 300 000 €	5,50%	5,50%	5,50%
DE 300 001 € à 400 000 €	5,25%	5,25%	5,25%
A PARTIR DE 400 001 €	5,00%	5,00%	5,00%

**BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES EN LOCATION**

Montants TTC (T.V.A à 20%)

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	<b>Honoraires TTC bailleur</b>	<b>Honoraires TTC locataire</b>
	Entremise et négociation	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	Zone tendue : 10 € TTC par M <sup>2</sup> de surface habitable	Zone tendue : 10 € TTC par M <sup>2</sup> de surface habitable
	Reste du territoire : 8 Euros par M <sup>2</sup> de surface habitable	Reste du territoire : 8 Euros par M <sup>2</sup> de surface habitable
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable

**AVIS DE VALEUR POUR DONATION - SUCCESSION - PARTAGE OU RACHAT**

Montants TTC (T.V.A à 20%)

150 Euros

TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 13 SEPTEMBRE 2017  
AUCUNS HONORAIRES ET FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT  
LA DELIVRANCE D'UNE NOTE EST OBLIGATOIRE

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.